

DEPARTEMENT DE LA DROME

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 mars 2025

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la Convocation : 13/03/2025
Date d'affichage : 13/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME- Laure DUCHAMP- Marylin MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Nathalie MARECHAL- Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL - Alexandra CHABANIS - Céline POIRRIER - Jean- Luc MONTAGNER

Excusés : - Jean GRANGER - Véronique AUGIZEAU- Christophe GRANGER (pouvoir donné à Laure DUCHAMP) - GAUTHIER Laurent (pouvoir donné à Mylène DELORME) - David MAGNET

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2025-015 : Modification du règlement de distribution d'Eau Brute

Monsieur le Maire informe que les membres du Conseil municipal que le règlement de distribution d'Eau Brute voté en 2023 ne permet pas en l'état une refacturation au réel des coûts associés au raccordement au réseau notamment pour les constructions neuves (en lotissement ou en lot libre).

Ainsi, il est proposé de modifier l'article 16 du règlement comme suit :

Tout branchement donne lieu au paiement, par le demandeur, d'une redevance égale aux frais réels correspondant au montant du devis présenté par l'entreprise, à laquelle s'ajoute le coût de la pose du compteur ou de l'ouverture du branchement

- Coût de la pose de compteurs : 255€
- Coût de l'ouverture du branchement (forfait lot) : 195€

Vu le règlement du service de distribution d'eau brute de 2023,

Après en avoir débattu, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les modifications susmentionnées
- **ADOpte** le règlement de distribution d'Eau d'Irrigation.

Yves COURBIS,

Maire



Mylène DELORME

Secrétaire de séance



POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0